



Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2025

Préambule

La Commission de gestion a pour mission principale de vérifier que l'Exécutif agit dans le respect des règlements en vigueur et en toute légalité, du point de vue financier comme dans sa gestion, et enfin d'en rapporter le résultat au Conseil.

Il n'appartient pas à la Commission de gestion de porter un jugement ou une critique sur les décisions prises durant l'exercice écoulé.

Rapport

La Commission de gestion composée de Messieurs Stéphane SCHNEIDER, Georges BARRÉ, Charly CLERC et Pascal CHASSAY s'est réunie à plusieurs reprises depuis mai dernier, à une fréquence et dans une composition diverses.

Elle a consulté la comptabilité et vérifié le respect des décisions prises par le Conseil.

Elle s'est entretenue avec la Municipalité et la boursière à plusieurs reprises et a obtenu des réponses aux questions soumises à celles-ci.

Comptabilité

Le contrôle de la fiduciaire OFICO FIDUCIAIRE SA (ci-après : fiduciaire) a porté en particulier sur la comptabilité et les comptes annuels, à savoir les rubriques du bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan ainsi que le rappel des ententes intercommunales.

Nous relevons ici la qualité du rapport de la fiduciaire adressé à la Municipalité, document que nous avons consulté. Cet écrit comporte diverses analyses de rubriques du bilan, notamment des comptes transitoires, de l'état de titres, des emprunts, des fonds de réserve, etc., ainsi que la liste exhaustive des vérifications comptables effectuées.

Le contrôle de la Commission de gestion a porté spécifiquement et par sondage sur :

- Les diverses factures de fonctionnement des postes suivants :
 - Administration générale
 - Finances
 - Domaines et bâtiments
 - Travaux
 - Instruction publique et cultes
 - Police
 - Sécurité sociale
 - Services industriels

Sur la base du rapport de vérification des comptes de la fiduciaire, la Commission de gestion a constaté que :

- Le bilan ainsi que les comptes de fonctionnement concordent avec la comptabilité ;
- La comptabilité est tenue avec précision ;
- Les libellés sont conformes aux pièces comptabilisées ;
- Aucun élément ne nous laisse à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la Loi sur les communes et au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

En résumé :

- L'exercice 2025 se conclut par :
 - Un excédent de revenu de CHF 1'401.62
 - Un patrimoine communal (capital) de CHF 2'182'116.30
 - Une marge d'autofinancement positive de CHF 281'109.57.
- La Commission de gestion félicite et remercie la boursière pour le travail de qualité réalisé durant l'année.

Investigations

Sur la base des documents comptables présentés, du rapport de gestion et des écrits de la fiduciaire, la Commission de gestion a questionné la Municipalité sur différents points et obtenu des réponses documentées pour chacun d'eux. Nous résumons les éléments principaux suivants ainsi :

- Le personnel communal s'articule ainsi : 1.8 Equivalent Temps Plein (ETP) chez les dames dans le domaine administratif et 2.8 ETP chez les hommes, principalement à la voirie.

Il convient de rappeler que ce personnel contribue de manière essentielle au bon fonctionnement de la commune. La Commission de gestion relève avec satisfaction que la Municipalité soutient activement la formation continue et que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs a pu en profiter.

- La Commission de gestion s'est interrogée sur la validité de certains panneaux de signalisation dans la commune. La Municipalité nous a indiqué avoir entrepris une vérification et une mise à jour générale dans sa sphère de compétence.
- La marge d'autofinancement de la commune a considérablement diminué. Pour rappel, cette notion comptable représente les ressources financières générées par l'activité courante de la commune et disponibles pour financer ses investissements sans recourir à un emprunt.

La Municipalité nous a exposé qu'en 2023 et 2024, elle a bénéficié de produits fiscaux exceptionnels importants. Le chiffre de l'année 2025 correspond plus à un résultat normal.

- La Commission de gestion a relevé que l'achat du véhicule communal pickup Toyota Hilux, d'un montant final de CHF 56'103.90 n'avait pas fait l'objet d'un préavis, contrairement à ce qu'exigent les articles 14/1 et 15 du règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

L'achat de cet actif avait été mentionné et expliqué dans le budget 2024, budget validé par le Conseil général dans sa séance du 14 décembre 2023. La livraison du véhicule a pris plus de temps que prévu puisqu'elle s'est effectuée en 2025. Toutefois, cette écriture a été enregistrée sous l'exercice 2024 afin que la commune puisse bénéficier d'un montant en lien avec les charges thématiques. En effet, comme cela avait été mentionné dans le préavis communal sur le budget, dès 2025, la nouvelle péréquation a fait disparaître les dépenses thématiques.

S'agissant d'une dépense budgétisée, nous ne sommes pas dans une situation de dépenses impératives et exceptionnelles telle qu'approuvée par le Conseil général dans sa séance du 9 décembre 2021 dans la rubrique relevant des autorisations générales pour la législature 2021-2026, dépenses par ailleurs limitées à CHF 30'000.- par cas.

La boursière n'a pas été en mesure de nous fournir le montant ristourné précis en lien avec ce véhicule, mais en 2024, un montant global de CHF 202'133.- a été perçu par la commune dans le cadre des dépenses thématiques.

Soucieuse de permettre à la commune de bénéficier de ce retour financier, la Municipalité a indiqué à la Commission de gestion qu'elle avait renoncé à établir ce préavis pour des motifs d'opportunité, d'intérêt public et de calendrier.

En conséquence, la Commission de gestion considère que cette omission, motivée par la volonté de faire bénéficier la commune d'une économie financière, constitue une irrégularité administrative et politique. Dans le cadre de sa mission de contrôle, la Commission de gestion se borne à en prendre

acte, tout en estimant que cette irrégularité n'affecte pas la validité juridique de l'achat, ceci d'autant que, de son côté, le vendeur a agi de bonne foi.

- Le plan d'investissement de la législature 2021-2026 prévoyait différents objets, lesquels ont majoritairement été réalisés :
 - Chauffage de la Biolle
 - Couvert et affichage dans la cour d'école
 - Véhicules communaux

Certains objets sont en cours ou partiellement terminés :

- Carrefour de St-Loup et abri bus (ce dernier devrait être posé au terme des travaux à St-Loup)
- Assainissement routier (le haut du village a été réalisé, le bas est en cours)

Relevons encore que le chapitre déchetterie n'a pas été réalisé car il fait partie de la négociation PACOM avec l'Etat de Vaud. Cet endroit est en zone agricole et ne peut, en conséquence, être goudronné. Sa surface peut toutefois rester telle qu'elle est aujourd'hui. Pour le reste, notre déchetterie est régulièrement citée en exemple.

Précisons que ce plan d'investissement n'est nullement contraignant pour la Municipalité.

La Commission de gestion a constaté que la majorité des travaux ont présenté un coût final inférieur à celui initialement devisé.

Suggestions

- La Commission de gestion a exprimé le souhait de mettre à jour le règlement de la Municipalité datant de 2000. En effet, les références et le contenu y figurant ne sont plus à jour.

La Municipalité a approuvé cette idée. Une commission ad hoc devrait être désignée à cet effet.

- La Commission de gestion a constaté qu'au débouché du chemin du Trésillon sur la route du Milieu-du-Monde se situe un trottoir en continu. La signalisation en place, certes conforme, n'incite pas suffisamment les usagers à s'arrêter avant le trottoir, mettant en danger ceux qui l'utilisent, notamment des enfants.

Renseignement pris auprès de la police cantonale, un signal « STOP » ainsi qu'une ligne d'arrêt seraient pertinents et justifiés. Nous avons invité la Municipalité à contacter l'inspecteur de la signalisation de la DGMR.

Déjà consciente de ce problème, la Municipalité va entreprendre les démarches suggérées prochainement.

- La Commission de gestion a entendu plusieurs Conseillers généraux relater les difficultés rencontrées à la sortie routière du quartier « En Montanney » sur la route du Milieu-du-Monde et elle en a elle-même fait le constat. Nous avons suggéré la pose de miroirs.

Également consciente de ce problème, la Municipalité va aussi entreprendre des démarches prochainement.

En conclusion

Considérant le rapport de la fiduciaire, le préavis de la Municipalité, les différents contrôles et investigations réalisés et rapportés plus avant,

La Commission de gestion demande au Conseil :

- d'approuver le rapport de gestion ;
- d'accepter les comptes tels que présentés et mis en consultation dans le délai légal ;
- de donner décharge à la Municipalité pour l'exercice 2025.

Fait à Pompaples le 15 juin 2026

Les soussignés :

Georges BARRÉ

Charly CLERC

Stéphane SCHNEIDER